



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E164099

VALABLE JUSQU'AU 28/09/2024

ÉDITÉ LE 10/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/04/2016

Forme juridique : SASU

Capital : 360 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ 2016 B 457

Siret : 819 704 917 00015

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0810678 0

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 144588514

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 144588514

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : THOUVENIN PHILIPPE S.A.S.U

566 AVENUE BELLE FONTAINE
ZAC BELLE FONTAINE
57155 MARLY

Téléphone : 03 87 62 05 47

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : philippe.thouvenin@ent-thouvenin.fr

Responsabilité légale :

SCHMITT RENAUD PRÉSIDENT / SCR SARL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/04/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/04/2022
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste)	07/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE METZ
1 RUE PIERRE SIMON DE LAPLACE
57070 METZ

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.